

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N°86-016 du 26 Septembre 1986

portant approbation de la décision-loi
N°86-002/ANR/CP du 5 Juin 1986 portant
loi de finances rectificative pour la
Gestion 1985.

L'ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE a délibéré et adopté en sa
séance du 1er Septembre 1986,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Est approuvée la décision-loi N°86-002/ANR/CP du 5 Juin
1986 portant loi de finances rectificative pour la Gestion 1985.

Article 2 - La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 26 Septembre 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

le Ministre des Finances et de
l'Economie,

Edouard ZODEHOUCAN. -
Ministre interimaire

Ampliations : PR 6 - SA/CC du PRPB
4 - SGCEN 4 - CP/ANR 4 - CPC 4 -
PPC 4 - MFE 8 - Autres Ministères
14 - CEAP 6 - Cab.Mil. 2 - EMGFAP 2
DAFA du MDFAP 2 - DCCT-ONEPI 4 Gde
Chanc. 2 - SPD 2 - IGE et ses Sec-
tions 4 - DSDV-DCF-DB-DTCP 4x4=16
DPE-DLC-INSAE 6 - BN-DAN 2 BCP 2
JORPB 1 - DI 4